

**Belgium-Ottignies: Medical equipments, pharmaceuticals and personal care products**

**OJ S 83/2015 29/04/2015**

**Contract notice**

**Supplies**

**Directive 2004/18/EC**

## **Section I: Contracting authority**

---

### **I.1. Name and addresses**

Official name: Clinique Saint-Pierre ASBL

Postal address: Avenue Reine Fabiola 9

Town: Ottignies

Postal code: 1340

Country: Belgium

For the attention of: Claire van Nieuwenhove

E-mail: [cellule.marchespublics@clinique-saint-pierre.be](mailto:cellule.marchespublics@clinique-saint-pierre.be)

Fax: +32 10437542

#### **Internet address(es):**

General address of the contracting authority: <http://www.cspo.be>

#### **Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

**Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:**

the abovementioned address

**Tenders or requests to participate must be submitted:** the abovementioned address

### **I.2. Type of the contracting authority**

Other: Hôpital

### **I.3. Main activity**

Health

### **I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities**

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

## **Section II: Object of the contract**

---

### **II.1. Description**

#### **II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Acquisition de pousses-seringues et pompes à perfusion.

#### **II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery**

Supplies

Purchase

Main site or place of performance: Ottignies.

NUTS code BE3 Région wallonne, BE31 Prov. Brabant Wallon

#### **II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system**

The notice involves a public contract

#### **II.1.4. Information about framework agreement**

#### **II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)**

Conformément à l'article 3 de la loi du 15.6.2006, le présent marché est un marché public de fournitures pluriannuel, ayant pour objet la fourniture de différents modèles de pousses-seringues et de pompes à perfusion.

Le présent marché comporte 6 lots, à savoir:

Lot 1: Pousses-seringues.

Lot 2: Pompes à perfusion.

+ Option obligatoire pour les consommables.

Lot 3: Pousses-seringues portatifs pour le service de soins palliatifs.

Lot 4: Pousses-seringues à objectif de concentration, pour les anesthésistes.

Lot 5: Pousses-seringues anesthésistes: PCA.

Lot 6: Pompes à perfusion pour les anesthésistes: PCA et PCEA.

+ Options obligatoires pour les consommables.

#### **II.1.6. CPV code(s)**

33000000 Medical equipments, pharmaceuticals and personal care products, 33100000

Medical equipments, 33190000 Miscellaneous medical devices and products

#### **II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)**

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

#### **II.1.8. Lots**

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for all lots

#### **II.1.9. Information about variants**

Variants will be accepted: no

### **II.2. Scope of the procurement**

#### **II.2.1. Total quantity or scope**

Le PA ne peut estimer de façon précise toutes les quantités qu'il commandera, tant pour les appareils que pour les consommables, en raison du fait que les besoins seront communiqués à ce dernier par les services utilisateurs au fur et à mesure de leur survenance. En effet, en fonction de l'évolution de l'activité médicale, le nombre d'appareils et de consommables nécessaires peut varier pendant la durée du marché.

Estimated value excluding VAT: 217 000 EUR

#### **II.2.2. Information about options**

Options: yes

Description of options: Voir document du marché.

#### **II.2.3. Information about renewals**

This contract is subject to renewal: no

### **II.3. Duration of the contract or time limit for completion**

Duration in months: 48 (from the award of the contract)

Information about lots

Lot No: 1

Lot title: Pousses-seringues

1)

**Short description**

Lot 1: Pousses-seringues.

Le matériel faisant l'objet du présent poste sera utilisé dans différentes unités de soins de la clinique. Ce matériel doit donc pouvoir servir pour différentes utilisations «classiques».

**2) CPV code(s)**

33190000 Miscellaneous medical devices and products

**3) Quantity or scope****4) Indication about different time frame or duration**

Duration in months: 48 (from the award of the contract)

**5) Additional information about lots**

Lot No: 2

Lot title: Pompes à perfusion

**1) Short description**

Lot 2: Pompes à perfusion.

Poste 1: matériel.

Le matériel faisant l'objet du présent poste sera utilisé dans différentes unités de soins de la clinique. Ce matériel doit donc pouvoir servir pour différentes utilisations «classiques».

Poste 2: Consommables dédiés: Option obligatoire.

À titre d'option obligatoire, le soumissionnaire devra fournir dans son offre une description du consommable (tubulures pour pompes à perfusion) nécessaire à la bonne utilisation du modèle de pompes à perfusion monovoie proposé dans son offre, (utilisations classiques et compatibles avec tous les médicaments perfusables du marché, y compris les chimiothérapies — hors utilisation pour des préparations entérales).

Un seul modèle de trousse est demandé.

**2) CPV code(s)**

33190000 Miscellaneous medical devices and products

**3) Quantity or scope****4) Indication about different time frame or duration**

Duration in months: 48 (from the award of the contract)

**5) Additional information about lots**

Lot No: 3

Lot title: Pousses-seringues portatifs pour soins palliatifs

**1) Short description**

Lot 3: Pousses-seringues portatifs pour le service de soins palliatifs.

Le matériel faisant l'objet du présent poste sera utilisé dans le service des soins palliatifs. Il s'agit de pousses-seringues portatifs. Les modèles proposés doivent donc être compacts.

**2) CPV code(s)**

33190000 Miscellaneous medical devices and products

**3) Quantity or scope****4) Indication about different time frame or duration**

Duration in months: 48 (from the award of the contract)

## 5) Additional information about lots

Lot No: 4

Lot title: Pousses-seringues à objectif de concentration

### 1) Short description

Lot 4: Pousses-seringues à objectif de concentration, pour anesthésistes.

Le matériel faisant l'objet du présent poste sera utilisé exclusivement par des anesthésistes.

### 2) CPV code(s)

33190000 Miscellaneous medical devices and products

### 3) Quantity or scope

### 4) Indication about different time frame or duration

Duration in months: 48 (from the award of the contract)

## 5) Additional information about lots

Lot No: 5

Lot title: Pousse-seringue PCA

### 1) Short description

Lot 5: Pousses-seringues «anesthésistes»: PCA.

Le matériel faisant l'objet du présent poste sera utilisé exclusivement par des anesthésistes.

### 2) CPV code(s)

33190000 Miscellaneous medical devices and products

### 3) Quantity or scope

### 4) Indication about different time frame or duration

Duration in months: 48 (from the award of the contract)

## 5) Additional information about lots

Lot No: 6

Lot title: Pompes PCA et PCEA

### 1) Short description

Lot 6: Pompes pour les anesthésistes: PCA et PCEA.

Le matériel faisant l'objet du présent poste sera utilisé exclusivement par des anesthésistes.

Poste 1: pompes.

Poste 2: Consommables dédiés: Option obligatoire.

À titre d'option obligatoire, le soumissionnaire devra fournir dans son offre une description du consommable avec clamp de sécurité, anti-écoulement (tubulures pour pompes à perfusion) nécessaire à la bonne utilisation du modèle de pompes à perfusion monovoie proposé dans son offre.

Le soumissionnaire devra remettre prix pour 2 modèles distincts, à savoir:

— pour une utilisation de la pompe en mode PCA,

— pour une utilisation de la pompe en mode péridurale.

### 2) CPV code(s)

33190000 Miscellaneous medical devices and products

### 3) Quantity or scope

### 4) Indication about different time frame or duration

Duration in months: 48 (from the award of the contract)

## **5) Additional information about lots**

### **Section III: Legal, economic, financial and technical information**

---

#### **III.1. Conditions related to the contract**

##### **III.1.1. Deposits and guarantees required**

Lot 1:

L'adjudicataire est tenu de constituer dans les 30 jours suivant le jour de la conclusion du marché, un cautionnement de 5 % du montant initial du marché (coûts des pousses-seringues, des kits de maintenance et des forfait pour retour en réparation), destiné à répondre de ses obligations envers le PA jusqu'à la complète exécution du marché.

Si l'adjudicataire ne constitue pas le cautionnement dans ce délai, il sera mis en demeure par lettre recommandée. Cette mise en demeure vaudra alors procès-verbal constatant un manquement aux clauses du marché au sens de l'article 44 § 2 de l'AR 14.1.2013.

Lot 2:

L'adjudicataire est tenu de constituer dans les 30 jours suivant le jour de la conclusion du marché, un cautionnement de 5 % du montant initial du marché (coût des pompes à perfusion et coût des consommables en options obligatoires, des kits de maintenance et des forfait pour retour en réparation), destiné à répondre de ses obligations envers le PA jusqu'à la complète exécution du marché.

Lot 3:

L'adjudicataire est tenu de constituer dans les 30 jours suivant le jour de la conclusion du marché, un cautionnement de 5 % du montant initial du marché (coûts des pousses-seringues, des kits de maintenance et des forfait pour retour en réparation), destiné à répondre de ses obligations envers le PA jusqu'à la complète exécution du marché.

Si l'adjudicataire ne constitue pas le cautionnement dans ce délai, il sera mis en demeure par lettre recommandée. Cette mise en demeure vaudra alors procès-verbal constatant un manquement aux clauses du marché au sens de l'article 44 § 2 de l'AR 14.1.2013.

Lot 4:

L'adjudicataire est tenu de constituer dans les 30 jours suivant le jour de la conclusion du marché, un cautionnement de 5 % du montant initial du marché (coûts des pousses-seringues, des kits de maintenance et des forfait pour retour en réparation), destiné à répondre de ses obligations envers le PA jusqu'à la complète exécution du marché.

Si l'adjudicataire ne constitue pas le cautionnement dans ce délai, il sera mis en demeure par lettre recommandée. Cette mise en demeure vaudra alors procès-verbal constatant un manquement aux clauses du marché au sens de l'article 44 § 2 de l'AR 14.1.2013.

Lot 5:

L'adjudicataire est tenu de constituer dans les 30 jours suivant le jour de la conclusion du marché, un cautionnement de 5 % du montant initial du marché (coûts des pousses-seringues, des kits de maintenance et des forfait pour retour en réparation), destiné à répondre de ses obligations envers le PA jusqu'à la complète exécution du marché.

Si l'adjudicataire ne constitue pas le cautionnement dans ce délai, il sera mis en demeure par lettre recommandée. Cette mise en demeure vaudra alors procès-verbal constatant un manquement aux clauses du marché au sens de l'article 44 § 2 de l'AR 14.1.2013.

Lot 6:

L'adjudicataire est tenu de constituer dans les 30 jours suivant le jour de la conclusion du marché, un cautionnement de 5 % du montant initial du marché (coût des pompes à perfusion

et coût des consommables en options obligatoires, des kits de maintenance et des forfait pour retour en réparation), destiné à répondre de ses obligations envers le PA jusqu'à la complète exécution du marché.

Si l'adjudicataire ne constitue pas le cautionnement dans ce délai, il sera mis en demeure par lettre recommandée. Cette mise en demeure vaudra alors procès-verbal constatant un manquement aux clauses du marché au sens de l'article 44 § 2 de l'AR 14.1.2013.

### **III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them**

### **III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded**

### **III.1.4. Contract performance conditions**

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Voir document du marché.

## **III.2. Conditions for participation**

### **III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers**

List and brief description of conditions: Préalablement à l'examen des offres, le PA procède à la sélection des soumissionnaires dans la mesure où les renseignements et les documents nécessaires établissent qu'ils remplissent cumulativement:

Les dispositions relatives au droit d'accès (articles 61 à 66 de l'AR du 15.7.2011).

Les critères de sélections qualitative de caractère financier, économique, techniques ou professionnel fixés ci-dessous par le PA et sur base des articles 67 à 79 de l'AR du 15.7.2011.

Le PA se réserve le droit de ne pas sélectionner l'offre des soumissionnaires ne satisfaisant pas à un des critères repris ci-dessous.

Le PA se réserve par ailleurs le droit de vérifier la réalité des informations transmises dans le cadre du présent article. Toute information qui différerait de celles reprises dans l'offre du soumissionnaire pourra mener à sa non-sélection pour cause de fausse déclaration au sens de l'article 61, §2, 7° de l'AR du 15.7.2011.

1) Droit d'accès (article 61 §1 de l'AR du 15.7.2011):

Seuls les soumissionnaires ne tombant pas dans un des 4 cas d'exclusion portant sur le droit d'accès au marché visé par l'article 61 §1 de l'AR du 15.7.2011 peuvent avoir accès au présent marché.

À cette fin, le soumissionnaire fournira un extrait du casier judiciaire de sa société/ de la personne physique qui répond au marché, de moins de 6 mois par rapport à la date ultime de remise des offres, attestant de l'absence de condamnation du soumissionnaire pour un des délits suivants:

- participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324 bis du code pénal,
- corruption, telle que définie à l'article 246 du code pénal,
- fraude au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, approuvée par la loi du 17.2.2002,
- blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 3 de la loi du 11.1.1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

2) Critères d'exclusion (articles 61 §2, 62 et 63 de l'AR du 15.7.2011):

Non-paiement des cotisations de sécurité sociale (articles 61 §2, 5° et 62 de l'AR du 15.7.2011).

Le soumissionnaire doit être en règle en matière de paiement de ses cotisations de sécurité

sociale.

Le soumissionnaire belge joint à son offre une attestation originale de l'Office national de sécurité sociale (et muni du cachet sec de l'ONSS) dont il résulte qu'il est en règle en matière de paiement de ses cotisations de sécurité sociale jusqu'à l'avant dernier trimestre écoulé par rapport à la date ultime de remise des offres.

Si le soumissionnaire n'emploie pas de personnel assujetti à la sécurité sociale belge, il transmet au PA une attestation délivrée par l'ONSS qui atteste de ce fait.

Non-paiement des impôts et taxes (articles 61 §2, 6° et 63 de l'AR du 15.7.2011).

Le soumissionnaire doit être en règle par rapport à ses obligations fiscales professionnelles selon les dispositions légales du pays où il est établi.

Le soumissionnaire joint à son offre une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales professionnelles, selon les dispositions légales du pays où il est établi.

Les obligations fiscales professionnelles comportent les impôts directs (impôts sur les sociétés ou impôts sur les personnes physiques), et les impôts indirects (TVA).

L'attestation n° 276C2 délivrée par le SPF Finances doit porter sur la dernière période fiscale écoulée avant la date limite de réception des offres.

### **III.2.2. Economic and financial ability**

### **III.2.3. Technical and professional ability**

List and brief description of conditions:

Liste des principales livraisons effectuées (article 71, 3° AR 15.7.2011):

Pour chaque lot pour lequel il remet une offre, le soumissionnaire doit fournir une déclaration sur l'honneur, de moins de 6 mois reprenant une liste des principales livraisons effectuées au cours des 3 dernières années, similaires à l'objet du ou des lot(s) pour lequel/lesquels il remet offre.

Chacune des références reprises sur cette liste devra contenir au minimum:

- un descriptif,
- le montant,
- les dates de début et de fin des livraisons,
- le destinataire public ou privé, ainsi que ses coordonnées complètes (nom de contact, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail).

Cette liste devra contenir au minimum 2 références de nature correspondante au(x) lot(s) pour lequel/lesquels le soumissionnaire remet une offre, d'un montant minimum de:

Lot 1: 15 000 EUR HTVA chacune (références portant sur des pousses-seringues classiques);

Lot 2: 15 000 EUR HTVA chacune (références portant sur des pompes à perfusion classiques);

Lot 3: 2 000 EUR HTVA chacune (références portant sur des pousses-seringues portatifs pour les soins palliatifs);

Lot 4: 2 000 EUR HTVA chacune (références portant sur des pousses-à objectif de concentration);

Lot 5: 5 000 EUR HTVA chacune (références portant sur des pousses-seringues PCA);

Lot 6: 5 000 EUR HTVA chacune (références portant sur des pompes à perfusion PCA et PCEA);

Pour chacune des références dont il est question ci-dessus, le soumissionnaire joindra à son offre leur certificat de bonne exécution soit:

- établi ou visé par l'autorité compétente s'il s'agit de livraison à des autorités publiques,
- établi ou visé par l'acheteur de la personne privée bénéficiaire ou à défaut déclaré sur l'honneur avoir été effectués par le fournisseur, s'il s'agit de livraisons à des personnes privées.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Cette liste devra contenir au minimum 2 références de nature correspondante au(x) lot(s) pour lequel/lesquels le soumissionnaire remet une offre, d'un montant minimum de:

Lot 1: 15 000 EUR HTVA chacune (références portant sur des pousses-seringues classiques);

Lot 2: 15 000 EUR HTVA chacune (références portant sur des pompes à perfusion classiques);

Lot 3: 2 000 EUR HTVA chacune (références portant sur des pousses-seringues portatifs pour les soins palliatifs);

Lot 4: 2 000 EUR HTVA chacune (références portant sur des pousses-à objectif de concentration);

Lot 5: 5 000 EUR HTVA chacune (références portant sur des pousses-seringues PCA);

Lot 6: 5 000 EUR HTVA chacune (références portant sur des pompes à perfusion PCA et PCEA);

### **III.2.4. Information about reserved contracts**

### **III.3. Conditions specific to services contracts**

#### **III.3.1. Information about a particular profession**

#### **III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract**

## **Section IV: Procedure**

---

### **IV.1. Type of procedure**

#### **IV.1.1. Type of procedure**

Open

#### **IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited**

#### **IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue**

### **IV.2. Award criteria**

#### **IV.2.1. Award criteria**

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

#### **IV.2.2. Information about electronic auction**

An electronic auction will be used: no

### **IV.3. Administrative information**

#### **IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority**

017-004-010/2015

#### **IV.3.2. Previous publication concerning this procedure**

no

#### **IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document**

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 14.6.2015 - 23:00

Payable documents: no

#### **IV.3.4.**

**Time limit for receipt of tenders or requests to participate**

15.6.2015 - 11:00

**IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates****IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted**

French.

**IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender**

Duration in days: 300 (from the date stated for receipt of tender)

**IV.3.8. Conditions for opening of tenders**

Date: 15.6.2015 - 11:00

Place:

L'ouverture des offres s'effectuera dans les locaux du PA dans la salle de réunion de la villa 28, sise Avenue Reine Fabiola 28 à 1340 Ottignies, le 15.6.2015 à 11:00.

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: Séance publique.

---

**Section VI: Complementary information****VI.1. Information about recurrence**

This is a recurrent procurement: no

**VI.2. Information about European Union funds**

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:  
no

**VI.3. Additional information**

@Ref:01101897/2015007257

Compte tenu de la spécificité du marché, une séance d'information obligatoire est organisée le 13.5.2015 à 11:00, dans la salle de réunion de la Villa 28, sise Avenue Reine Fabiola 28 à 1340 Ottignies.

Le PA se réserve le droit, en cas de nécessité, d'organiser une autre séance d'information.

Les questions que les soumissionnaires souhaitent poser durant cette séance d'information doivent être transmises au service dirigeant (par e-mail ou par courrier postal), au plus tard 5 jours ouvrables avant la séance d'information.

Le PA se réserve le droit de répondre ultérieurement aux questions posées tardivement ou lors de cette réunion.

**VI.4. Procedures for review****VI.4.1. Review body**

Official name: Tribunal de première instance de Nivelles

Postal address: Place Albert 1er 17, Palais de Justice

Town: Nivelles

Postal code: 1400

Country: Belgium

Telephone: +32 67282211

**VI.4.2. Review procedure**

Precise information on deadline(s) for review procedures: 1. Recours en annulation:

— articles 14 de la loi du 17.6.2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services — titre 1er du livre II du code judiciaire, 4ème partie.

Toute personne ayant ou ayant eu un intérêt à obtenir un marché déterminé et ayant été ou risquant d'être lésée par la violation alléguée, peut introduire un recours en annulation devant le juge judiciaire (tribunal de 1ère instance — Nivelles).

Le délai de recours est, à peine d'irrecevabilité, de 60 jours de calendrier, à dater du lendemain de l'envoi de la présente notification.

## 2. La suspension en extrême urgence:

— articles 15 de la loi du 17.6.2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services — titre 1er du livre II du code judiciaire, 4ème partie.

Une demande en suspension, le cas échéant sous peine d'astreinte, peut également être introduite devant le juge judiciaire (président du tribunal de 1ère instance — Nivelles). Celui-ci peut suspendre l'exécution des décisions, sans que la preuve d'un risque de préjudice grave et difficilement réparable ne doive être rapportée.

Le délai de recours est, à peine d'irrecevabilité, de 15 jours de calendrier, à dater du lendemain de l'envoi de la présente notification.

## 3. Les dommages et intérêts:

— articles 16 de la loi du 17.6.2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

Toute personne lésée par une des violations visées à l'article 14 de la loi susvisée peut introduire une demande en dommages et intérêts devant le juge judiciaire, dans les conditions prévues à l'article 16 susvisé.

Le délai de recours est, à peine d'irrecevabilité, de 5 ans, à dater de la présente notification.

## 4. La déclaration d'absence d'effets:

Base légale:

— articles 17 à 21 de la loi du 17.6.2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

Toute personne intéressée peut introduire devant le juge judiciaire une demande en déclaration d'absence d'effets d'un marché conclu dans les cas visés à l'article 17 de la loi précitée.

Le délai de recours est, à peine d'irrecevabilité:

- soit de 30 jours, à compter du lendemain du jour de la publication de l'avis d'attribution,
- soit de 30 jours, à compter du lendemain de la présente lettre aux soumissionnaires concernés accompagnée de la décision motivée les concernant.

À défaut de publication d'un avis d'attribution: le délai de recours est porté à 6 mois à compter du lendemain de la conclusion du marché.

## 5. Les sanctions de substitution:

Base légale:

— article 22 de la loi du 17.6.2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

Dans les conditions prévues à l'article 22 susvisé, le juge judiciaire peut d'office ou à la demande d'une personne intéressée:

- abréger la durée du marché,
- ou imposer une pénalité financière à charge de l'autorité adjudicatrice.

Les recours relatifs aux sanctions de substitution sont, à peine d'irrecevabilité, introduits dans un délai de 6 mois.

**VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained**

**VI.5. Date of dispatch of this notice**

24.4.2015